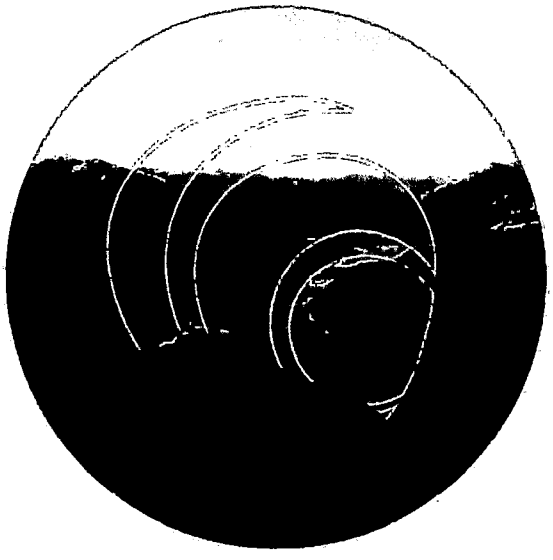
Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE MANS - 7202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/10/2026 - 8383 - 1983 B 00182 - 327 592 051 - 2 IE INGENIERIE ET EQUIPEMENT POUR L'IRRIGATION



SARL 2.I.E.

États financiers

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Fabrication de machines agricoles et forestières

434 ROUTE DE PONCEAU LIEU DIT SAINT ROCH, 72190, SARGE LES LE MANS

SIREN : 327592051

"copie certifiée conforme"
Le Gérant
Miguel Angel Colino Castilla

bakertilly

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026
cerfa
N° 15949 * 08
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2.I.E. - SIREN : 327592051

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12 — Néant ☐

										Exercice N clos le 31/12/2025	N-1
					Brut		Amortissements, provisions		Net	Net
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA	0				0	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0	
		Frais de développement	CX	326 409	CQ	323 089	3 320	7 778
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 840	AG	12 840	0	0
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0	
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0	10 538
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	10 538	AM	0	10 538	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0	
		Constructions	AP	0	AQ	0	0	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	236 141	AS	219 355	16 787	20 872
		Autres immos corporelles	AT	309 634	AU	245 394	64 240	77 265
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	4 640	AW	0	4 640	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	3 784	CT	3 672	113	113
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	0	CV	0	0	
		Créances rattachées à participations	BB	19 467	BC	19 467	0	0
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0	
		Prêts	BF	0	BG	0	0	
		Autres immobilisations financières	BH	647	BI	0	647	647
		Total (II)	BJ	924 101	BK	823 816	100 285	117 212
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	835 572	BM	0	835 572	982 309
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0	
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0	
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0	
		Marchandises	BT	0	BU	0	0	
		Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	110 487	BY	0	110 487	125 217
		Autres créances (3)	BZ	36 988	CA	0	36 988	21 977
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0	
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0	0	
		Disponibilités	CF	197 084	CG	0	197 084	9 613
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	CH	18 619	CI	0	18 619	5 490
		Total (III)	CJ	1 198 749	CK	0	1 198 749	1 144 606
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	0			0	
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM	0			0	
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN	0			0	
		Total général (I à VI)	CO	2 122 850	1A	823 816	1 299 035	1 261 818

(1) Droit au bail	0	(2) à moins d'un an	CP	0	(3) à + d'1 an CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.	0		stocks	0	créances	0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise | 2.I.E. - SIREN : 327592051 | Néant ☐

						Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		518 955)		DA	518 955	518 955
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	0	
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	0)		DC	0	
	Réserve légale (3)				DD	133 878	133 878
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	0	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	0)		DF	0	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	0)		DG	0	
	Report à nouveau				DH	165 352	89 127
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	4 558	76 225
	Subventions d'investissement				DJ	10 717	14 325
	Provisions réglementées				DK	0	
	TOTAL (I)				DL	833 461	832 511
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	0	
	Avances conditionnées				DN	0	
	TOTAL (II)				DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	0	
	Provisions pour charges				DQ	0	
	TOTAL (III)				DR	0	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	0	
	Autres emprunts obligataires				DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	192	222
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	0)		DV	0	204 689
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	106 174	110 583
	Dettes fiscales et sociales				DY	89 827	89 165
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	0	
	Instrument financier à terme				D1	0	
	Autres dettes				EA	200 000	165
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	69 382	24 484
	TOTAL (IV)				EC	465 574	429 308
	Écarts de conversion passif et différence d'évaluation **TOTAL (V)**				ED	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 299 035	1 261 818

RENVOIS						
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0	0
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0	0
		- Écart de réévaluation libre	1D	0	0
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0	0
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0	0
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	265 574	429 308
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	192	222

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2.I.E. — Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Augmentations : Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ 326 409	D8	0	D9	0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD 23 378	KE	0	KF	0
CORPORELLES	Terrains					KG 0	KH	0	KI	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	dont composants	L9			KJ 0	KK	0	KL	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	dont composants	M1			KM 0	KN	0	KO	0
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2			KP 0	KQ	0	KR	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants	M3			KS 234 296	KT	0	KU	1 845
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers					KV 243 702	KW	0	KX	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport					KY 18 992	KZ	0	LA	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique					LB 45 808	LC	0	LD	6 063
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers					LE 0	LF	0	LG	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					LH 0	LI	0	LJ	0
CORPORELLES	Avances et acomptes					LK 0	LL	0	LM	4 640
CORPORELLES					TOTAL III	LN 542 799	LO	0	LP	12 549
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G 0	8M	0	8T	0
FINANCIÈRES	Autres participations					8U 23 251	8V	0	8W	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés					1P 0	1R	0	1S	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières					1T 647	1U	0	1V	0
FINANCIÈRES					TOTAL IV	LQ 23 898	LR	0	LS	0
					Total général (I + II + III + IV)	ØG 916 484	ØH	0	ØJ	12 549

CADRE B - IMMOBILISATIONS			Diminutions : Par virement de poste à poste		Diminutions : Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	326 409	D7	0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	23 378	1X	0
CORPORELLES	Terrains		IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	0	MD	0	ME	0	MF	0
CORPORELLES	Constructions — Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS	0	MG	0	MH	0	MI	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	0	MJ	0	MK	236 141	ML	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers		IU	0	MM	0	MN	243 702	MO	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport		IV	0	MP	0	MQ	18 992	MR	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel bureau et informatique, mobilier		IW	0	MS	4 931	MT	46 941	MU	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers		IX	0	MV	0	MW	0	MX	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	0	ND	0	NE	4 640	NF	0
CORPORELLES		TOTAL III	IY	0	NG	4 931	NH	550 416	NI	0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
FINANCIÈRES	Autres participations		I0	0	ØX	0	ØY	23 251	ØZ	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	0	2B	0	2C	0	2D	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	0	2E	0	2F	647	2G	0
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	0	NJ	0	NK	23 898	2H	0
		Total général (I + II + III + IV)	I4	0	ØK	4 931	ØL	924 101	ØM	0

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 *bis*-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : [2.I.E.] Néant ☒

Exercice N clos le [31/12/2025]

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2.I.E. — Néant ☐

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	318 631	EL	4 458	EM	0	EN	323 089
Fonds commercial		RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 840	PF	0	PG	0	PH	12 840
TOTAL I		RK	331 471	RM	4 458	RN	0	RO	335 929
Terrains		PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre	PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui	PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	213 425	QA	5 930	QB	0	QC	219 355
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	178 736	QE	12 350	QF	0	QG	191 085
	Matériel de transport	QH	12 463	QI	4 748	QJ	0	QK	17 211
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	40 039	QM	1 990	QN	4 931	QO	37 097
	Emballages récupérables et divers	QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II		QU	444 662	QV	25 018	QW	4 931	QX	464 748
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	776 133	ØP	29 475	ØQ	4 931	ØR	800 677

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2		N3	0	N4	0	N5		N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR		RS	0	RT	0	RU		RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6		P7	0	P8	0	P9		Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY		RZ	0	SB	0	SC		SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4		Q5	0	Q6	0	Q7		Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2		R3	0	R4	0	R5		R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9		S1	0	S2	0	S3		S4	0
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5	0	S6	0	S7		S8	0	S9	0	T1		T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5		T6	0	T7	0	T8		T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3		U4	0	U5	0	U6		U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1		V2	0	V3	0	V4		V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8		V9	0	W1	0	W2		W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6		W7	0	W8	0	W9		X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4		X5	0	X6	0	X7		X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR		NS	0	NT	0	NU		NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**			NZ	0	

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2.I.E. — Néant ☐

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T	0	TA	0	TB	0	TC	0
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U	0	TD	0	TE	0	TF	0
	Provisions pour hausse des prix		3V	0	TG	0	TH	0	TI	0
	Amortissements dérogatoires		3X	0	TM	0	TN	0	TO	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3	0	D4	0	D5	0	D6	0
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0
	Autres provisions réglementées		3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0
	TOTAL I		3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A	0	4B	0	4C	0	4D	0
	Provisions pour garanties données aux clients		4E	0	4F	0	4G	0	4H	0
	Provisions pour amendes et pénalités		4N	0	4P	0	4R	0	4S	0
	Provisions pour pertes de change		4T	0	4U	0	4V	0	4W	0
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0
	Provisions pour impôts		5B	0	5C	0	5D	0	5E	0
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F	0	5H	0	5J	0	5K	0
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R	0	5S	0	5T	0	5U	0
	Autres provisions pour risques et charges		5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0
	TOTAL II		5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0
		- corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0
		- titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0
		- titres de participations	9U	3 672	9V	0	9W	0	9X	3 672
		- autres immobilisations financières	Ø6	19 467	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	19 467
	Sur stocks et en cours		6N	0	6P	0	6R	0	6S	0
	Sur comptes clients		6T	0	6U	0	6V	0	6W	0
	Autres provisions pour dépréciation		6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0
	TOTAL III		7B	23 139	TY	0	TZ	0	UA	23 139
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	23 139	UB	0	UC	0	UD	23 139
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	0	UF	0		
		- financières			UG	0	UH	0		
		- exceptionnelles			UJ	0	UK	0		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	0

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2.I.E. — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	19 467	UM	0	UN	19 467	
	Prêts (1) (2)		UP	0	UR	0	US	0	
	Autres immobilisations financières		UT	647	UV	0	UW	647	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	0		0		0	
	Autres créances clients		UX	110 487		110 487		0	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO 0)	Z1	0		0		0	
	Personnel et comptes rattachés		UY	0		0		0	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	0		0		0	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	22 696		22 696		0	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 072		14 072		0	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0		0	
		Divers	VP	0		0		0	
	Groupe et associés (2)		VC	0		0		0	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	219		219		0	
Charges constatées d'avance			VS	18 619		18 619		0	
TOTAUX			VT	186 207	VU	166 093	VV	20 114	
RENVOIS (1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	0					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	0					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	0					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
			1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0	0	0
	à plus d'1 an à l'origine	VH	192	192	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	106 174	106 174	0	0
Personnel et comptes rattachés		8C	41 034	41 034	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 460	33 460	0	0
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 806	12 806	0	0
	Obligations cautionnées	VX	0	0	0	0
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	2 526	2 526	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0	0	0	0
Groupe et associés (2)		VI	200 000	0	0	200 000
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	0	0	0	0
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	69 382	69 382	0	0
TOTAUX		VY	465 574	VZ 265 574	0	200 000

RENVOIS							
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	0	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	0
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	0				

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2.I.E.	Formulaire déposé au titre de l'IR	ET		Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS									Exercice N clos le 31/12/2025	
								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	4 558
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB	0
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	0	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	0		XE	0
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	0			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	0	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	0	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	40 762	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	0		XW	42 262
	Amendes et pénalités	WJ	1 500	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ	0			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI								XY	0
	Impôt sur les sociétés								I7	1 881
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	0		K7	0
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8	0
				- imposées au taux de 0%					ZN	0
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme					WN	0
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	0
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XR	0
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU	0	Zones d'entreprises		SW	0		WQ	0
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	0			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y1	0
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	0
								TOTAL I	WR	48 701

II - DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT	0
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU	41 179
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	0
				- imposées au taux de 0 %						WH	0
				- imposées au taux de 19 %						WP	0
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW	0
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB	0
	Autres plus-values imposées au taux de 19%									I6	0
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ	0
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	0	)		XA	0
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX	0
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer									ZY	0
	Majoration d'amortissement									XD	0
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	0	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	0	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	0	XF	0
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	0	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	0		
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	0		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	0	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	0	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	0		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	0
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	0	)		XG	0
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC	0				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	0				
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	0	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	0				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL	0							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	0
								TOTAL II		XH	41 179

III - RÉSULTAT FISCAL				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.	Bénéfice (I - II)	XI	7 522	
	Déficit (II-I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	0	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL 0
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	7 522	XO 0

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2.I.E. — Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	0
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	40 762

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler ci-dessous)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV	40 762	ZW	41 179
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
Totaux (Cadre III)	YN	40 762	YO	41 179
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2.I.E. — Néant ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS				
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	89 127		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	0
					- Autres réserves	ZD	0
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	76 225		Dividendes		ZE	0
				Autres répartitions		ZF	0
Prélèvements sur les réserves	ØE	0		Report à nouveau		ZG	165 352
Total I	ØF	165 352		**Total II**		ZH	165 352

RENSEIGNEMENTS DIVERS

						Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	0)	YQ	0	0
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR	0	0
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS	0	0
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	93 758	138 645
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	21 925)	XQ	34 262	33 816
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	6 190	7 519
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	24 926	20 242
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	3 020	0
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	644)	ST	138 160	175 687
	Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)				ZJ	300 316	375 909
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW	1 978	2 345
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	0)	9Z	4 661	5 657
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052				YX	6 639	8 002
TVA	Montant de la TVA collectée				YY	322 040	359 413
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	183 963	237 221
DIVERS	Montant brut des salaires				ØZ	316 706	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition				ØS	0	
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK	2.25	
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI				ZR	Non	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur				RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL	
			Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO	
			Plus values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ	

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	0
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	0
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS	0		
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT	0

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2.I.E. — Néant ☐

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1		2	3	4	5	6
1	FATECH Portable bureau ?t	24/10/2019	2 262	0	2 262	0	0
2	FATECH - Port ACER + SSD	18/12/2020	2 670	0	2 670	0	0

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
			Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	7	8	9	10			11
1	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0
3	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés		0				0
4	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		0				0
5	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		0				0
6	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement		0				0
7	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...			0	0	0	
8	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT			0	0	0	
9	Divers (détails à donner en extension 2)		0	0	0	0	0
	TOTAL		0	0	0	0	0
	Cadre A : + ou - value nette à court terme		A	B			C
	Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)						
	Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						

	Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13. SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2.I.E. — Néant ☐

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans	0		0	0
	sur une durée différente	0		0	0
	TOTAL 1	0		0	0

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) 0 au titre de :	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
		N-8	0	0	0	0
		N-9	0	0	0	0
	TOTAL 2		0	0	0	0

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2.I.E.	Néant ☐
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	0
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	0
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)	0

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N	0			0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1	0	0	0	0	0
	N-2	0	0	0	0	0
	N-3	0	0	0	0	0
	N-4	0	0	0	0	0
	N-5	0	0	0	0	0
	N-6	0	0	0	0	0
	N-7	0	0	0	0	0
	N-8	0	0	0	0	0
	N-9	0	0	0	0	0
	N-10	0	0	0	0	0

15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2.I.E. — Néant ☐

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1	0	0	0	0	0
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2	0	0	0	0	0
Total 1 et 2		3	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4	0	0	0	0	0
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5	0	0	0	0	0
Total 4 et 5		6	0	0	0	0	0
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7	0	0	0	0	0

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5
0	0	0	0	0

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2.I.E.			Néant ☐
Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	0
dont apprentis		YF	0
dont handicapés		YG	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	0
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 485 448
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	0
Total 1		OX	1 485 448
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	2 589
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	0
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	0
Variation positive des stocks		OD	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	0
Total 2		OM	2 589
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	763 008
Variation négative des stocks		OQ	146 736
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	132 623
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	374
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2 615
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	0
Total 3		OJ	1 045 356
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	442 681
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	442 681
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 485 448
Effectifs au sens de la CVAE		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	0
Période de référence	GY - GZ du 01/01/2025	au	31/12/2025
Date de cessation		HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 2.I.E. - SIREN : 327592051					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	24714
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	9327
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	34041

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : SA — Dénomination : GRUPO CHAMARTIN (A28662005)

N° SIREN (si société établie en France) : 999999999 — % de détention : 72.6 — Nb de parts ou actions : 24714

Adresse :

27 Ruiz de Alarcon
MADRID
28014 MADRID
FRANCE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre : — Nom complet : BETEAU

Nom d'usage : — % de détention : 27.4 — Nb de parts ou actions : 9327

Naissance : Date : 30/04/1952 — N° Département : 85 — Commune : Saint Pierre du Chemi — Pays : FRANCE

Adresse :

154 avenue Bollée - rés Claircigny
72000 LE MANS
FRANCE

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 2.I.E. - SIREN : 327592051		Néant [X]
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

2.I.E.
INGENIERIE & EQUIPEMENT POUR L'IRRIGATION
Société à responsabilité limitée au capital de 518 955 €
Siège social : Saint Roch 72190 SARGE LES LE MANS
RCS LE MANS B 327 592 051 (94 B 02767)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 11 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le 11 juin
A dix heures,

Les associés de la société 2.I.E– INGENIERIE & EQUIPEMENT POUR L'IRRIGATION, Société à responsabilité limitée au capital de 518 955 euros divisé en 34 041 parts sociales, se sont réunis, au siège « Saint-Roch » - 72190 SARGE LES LE MANS, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite par le gérant, en date du 20 mai 2026,

SONT PRESENTS ou REPRESENTES :

- Mademoiselle Marie-Thérèse BETEAU
  Propriétaire de 9 327 parts sociales

- Société GRUPO CHAMARTIN S.A.
  Représentée par Monsieur Miguel COLINO
  Propriétaire de 24 714 parts sociales

Seuls associés possédant la totalité du capital social, soit : 34 041 parts sociales

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Melle Marie Thérèse BETEAU, associée, Monsieur Miguel COLINO, gérant, assiste également à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital social.
L'assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.
- Le texte des résolutions proposées.
- L'inventaire, le bilan arrêté au 31 décembre 2025
- Le compte de résultat et l'annexe au bilan.
- Les rapports de la gérance.

Puis le Président déclare :

- Que tous les documents prévus par la loi ont été envoyés aux associés, ainsi qu'il est reconnu par chacun d'eux,

- que ces mêmes documents ainsi que l'inventaire ont été tenus à la disposition des Associés au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la présente assemblée, ce qui est également reconnu par chacun des membres présents.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- approbation du rapport sur les conventions susvisées,

- affectation des résultats de l'exercice,

- quitus à la gérance,

- questions diverses.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance. Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, du compte de résultat et de l'annexe au bilan, et après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, déclare approuver purement et simplement les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes susvisés ou résumées dans le rapport de la gérance comme effectuées pendant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 4 558 € au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'approbation qu'elle vient de donner sur les comptes et le bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, donne quitus entier, définitif et sans réserve à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture.

